



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 5 février 2019

2019-9-148

Date d'affichage : 8 février 2019

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 janvier 2019

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme
Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique
DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à
M. Dominique THÉNAULT, M. Stéphane CHOUIN à M. Vincent CALVO, Mme Jocelyne BACHMANN à
M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Elysabeth CATOIRE à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Marie-Annick VATZ à
M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie
CHARRON

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Avenant n°5 à la convention de groupement de commandes pour l'élaboration des 3 SCoT

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande « Élaboration de trois Schémas de Cohérence
Territoriale pour les Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire, Loire Beauce et Sologne Val Sud » en date du
19 novembre 2013,

Vu la délibération n°2018-03-52 portant l'intégration de la CCPS au groupement de commandes passé dans le
cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi juridique des SCoT,

Vu les avenants n°1, n°2, n°3 et n°4 à la convention constitutive de groupement de commandes,

Compte tenu de faits extérieurs imposés aux territoires et aux structures signataires de ce marché de réalisation des
SCoT (Loi NOTRe, SDCI, etc.), impliquant de nouveaux périmètres et de nouvelles gouvernances, il a été
nécessaire de relancer leur élaboration en reprenant une partie du travail déjà effectué.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/02/2019

Qualité : CC PORTES DE
SOLOGNE-PDT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour (M. Jean-Frédéric OUVRY ne participe pas au vote)

PROLONGE jusqu'au 31 décembre 2020 le marché portant sur l'élaboration des 3 SCoT conclu avec ANTEA GROUP le 21 mars 2014.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°5 prorogeant la durée initiale du marché,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaire et de signer tous les actes s'y afférents.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE